

Nathalie SARLES
Députée de la Loire

Ministère de la Justice
Madame la Ministre
13, Place Vendôme
75001 PARIS

Réf. : 2018/JFB/0011

Le 24 janvier 2018

Madame la Ministre,

Le 15 janvier dernier vous ont été remis les rapports sur les cinq chantiers de la justice dont vous avez pris l'initiative le 23 octobre dernier. Parmi ces rapports, celui de Maître Dominique Raimbourg et Maître Philippe Houillon relatif à l'adaptation du réseau des juridictions a retenu toute mon attention.

Aujourd'hui, la Ville de Roanne dispose d'un Tribunal d'Instance, d'un Tribunal de Commerce, d'un Tribunal Prud'homal et d'un Tribunal de Grande Instance. Leurs ressorts étant identiques, et correspondants à un bassin de vie cohérent, au Nord du département de la Loire.

Le rapport vous propose d'instaurer dans chaque département un tribunal judiciaire, laissant toutefois la possibilité de coexistence de deux tribunaux judiciaires sur un même département « au regard des spécificités des territoires : étendue géographique, densité de population, volume de contentieux, activités économiques du ressort, etc. »

Il me semble indispensable de maintenir les compétences du Tribunal de Grande Instance de Roanne et de l'ériger en Tribunal Judiciaire, sous la coordination du Tribunal de Saint-Etienne tant le territoire roannais correspond aux dérogations qui vous sont proposées.

Tout d'abord le territoire roannais est un territoire relativement autonome par rapport au reste du département, conséquence de la géographie du département de la Loire. Roanne et Saint-Etienne sont en effet distantes de 85km, soit la même distance qu'entre Roanne et Lyon. En cas d'instauration d'un seul tribunal judiciaire dans le département de la Loire, certains bourgs importants du bassin de vie roannais se retrouveraient ainsi à plus de 100 kilomètres de leur tribunal.

Par ailleurs, le territoire roannais fait face à une situation sociale compliquée. Ancien secteur de l'industrie textile et militaire, la population est composée d'une grande partie de personnes fragiles. La suppression du Tribunal de Grande Instance entraînerait notamment la disparition du juge pour enfants, les justiciables, très

fragiles dans ce genre d'affaires, n'iront pas à Saint-Etienne. Les conflits après les divorces appellent le même constat.

L'activité de l'aide juridictionnelle montre également la structuration sociale du territoire et connaît également une hausse avec des décisions de commissions d'office élevées et stables et de demandes d'aide juridictionnelle dont seulement 5% sont rejetées. Cette activité est essentielle pour le territoire du ressort du TGI de Roanne et démontre une fragilité des justiciables qui n'en serait que renforcée par une fusion avec Saint-Etienne.

Notre territoire connaît une certaine spécificité qui est celle de la prégnance de la problématique terroriste. En effet, de multiples arrestations de personnes soupçonnées de préparer des attentats sur le sol français ont eu lieu à Roanne ces dernières années, dont les dernières remontent seulement au 16 janvier dernier. Rachid Kassim, soupçonné d'être l'instigateur de plusieurs attentats récents est originaire de Roanne et entretenait semble-t-il toujours des relations dans la région. Cette spécificité rend nécessaire le maintien d'un signal fort de l'Etat dans ce territoire. Nos concitoyens, marqués par plusieurs affaires, ne comprendraient pas le désengagement de l'Etat dans le domaine de la Justice.

Enfin, la présence d'un centre de détention à Roanne, particulièrement confronté à la problématique de la radicalisation en prison, rend nécessaire le maintien d'un Juge des Libertés et de la Détention et donc d'un Tribunal Judiciaire. S'il est nécessaire de mettre en place une véritable justice numérique, le recours systématique à la visioconférence ne saurait être une réponse satisfaisante au travail de ces magistrats, tant pour la justesse de leurs jugements que pour le maintien des droits de la défense.

Espérant vous avoir convaincu Madame la Ministre de la nécessité de conserver à Roanne les compétences dévolues aujourd'hui aux Tribunaux de Grande Instance et restant à votre disposition pour vous présenter notre territoire, son Tribunal, ses magistrats, ses fonctionnaires et les autres professionnels du droit, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes salutations distinguées.

*Je suis à votre disposition pour une
rencontre où je pourrai vous exposer notre
situation. Cordialement,*



Nathalie SARLES
Députée de la Loire